



Pension alimentaire par mois

Par **rouelland**, le **31/10/2009** à **08:16**

Bonjour,
mon fils vivait avec une fille et s'en ai séparé ,il a une fille de 15 ans dont il paye une pension de 250€, or se trouvant seul et habitant seul depuis 1 an et gagnant que 1300€ net et payant un loyer de 500€ peut-il faire une demande gratuite pour baisser la pension?

Par **Tisuisse**, le **31/10/2009** à **08:22**

Bonjour,

Votre fils doit faire une demande de révision de la pension alimentaire auprès du juge aux affaires familiales. C'est ce JAF qui fixera le montant de cette PA en fonction de ses revenus et de ses dépenses incontournables.

De là à dire que cette procédure est gratuite, je n'en suis pas certain mais peut-être que votre fils peut bénéficier de l'aide juridictionnelle ? Qu'il voit ça avec le secrétariat du greffe de son tribunal.

Bon courage à lui.